



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE
DIRECTION
DE L'HABITAT

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

FICHE N°413

Adresse : 27 rue des Augustins
Quartier LA REAL

L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 27 rue des Augustins** (cadastré AB226) en R+3 (avec combles), et développant 160m² de surface de plancher, sur une parcelle d'une contenance de 56m².

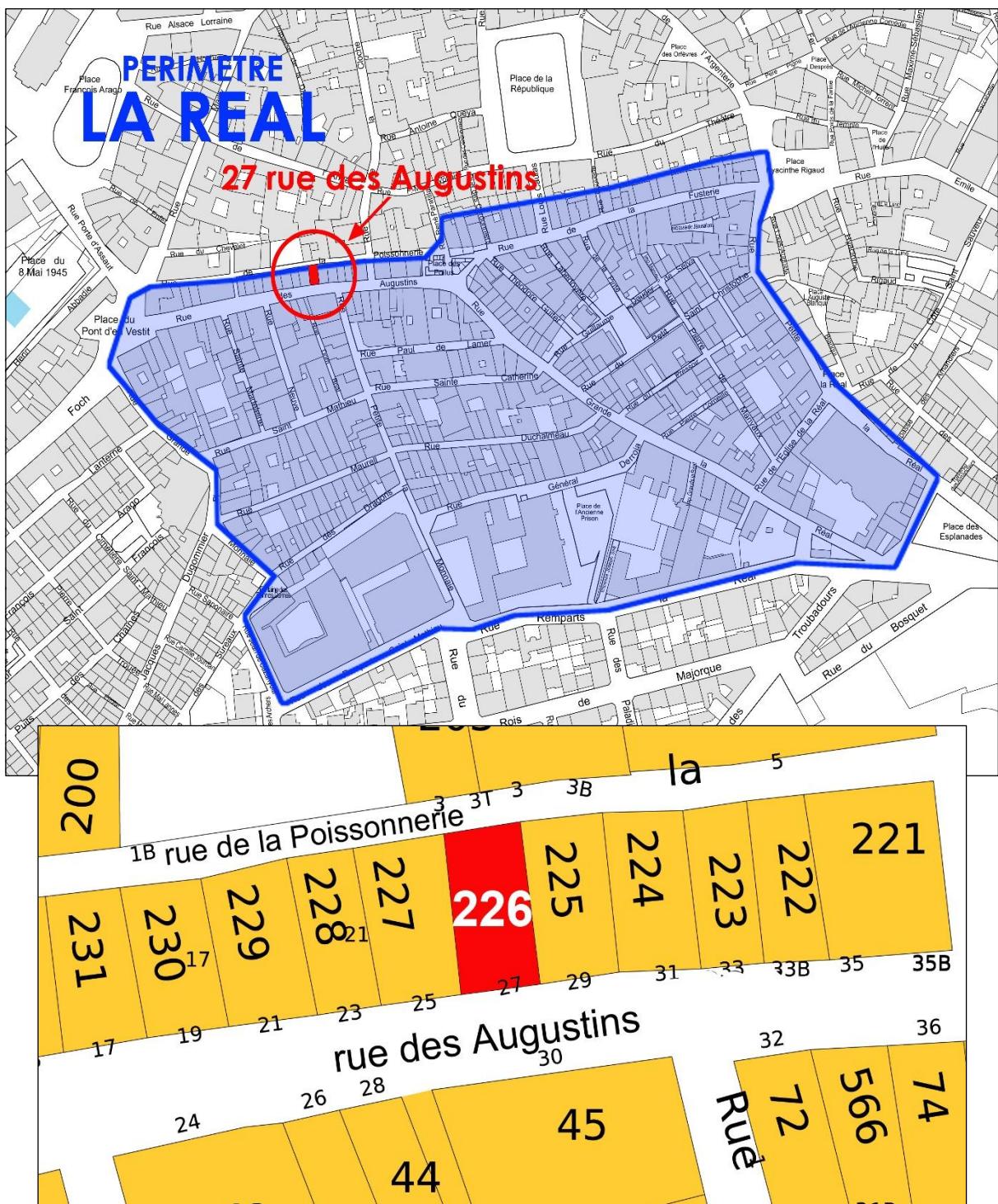
La cession ne concerne pas le local du rez-de-chaussée (mur et fonds de commerce)

(Façade rue des Augustins)



Cet immeuble est composé de **3 logements (90m²) + 1 local commercial (rdc)**. La façade donnant rue des Augustins est orientée au Nord. Sa construction date des années 1800. L'accès aux logements se fait par la rue de la poissonnerie (N°27).

Plan de situation



Photos



Façade rue de Poissonnerie

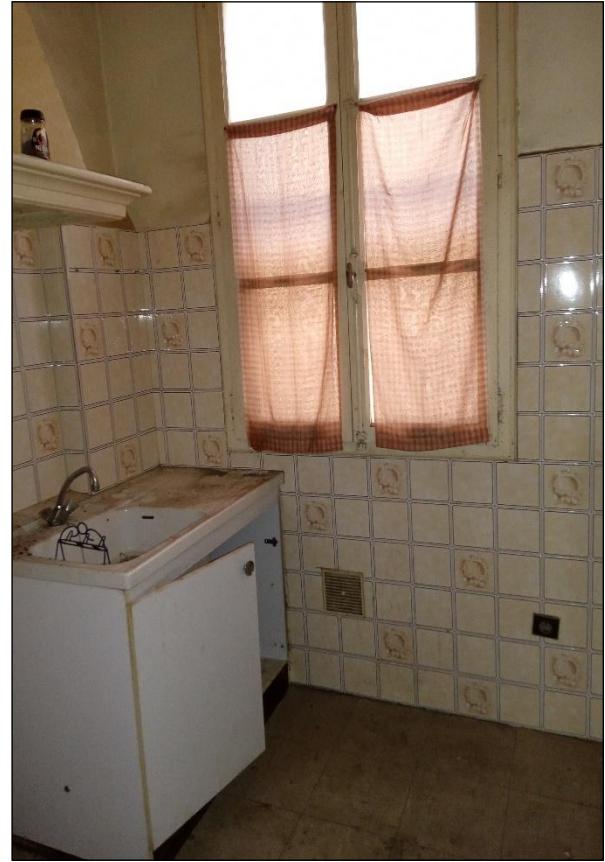


Cage d'escalier

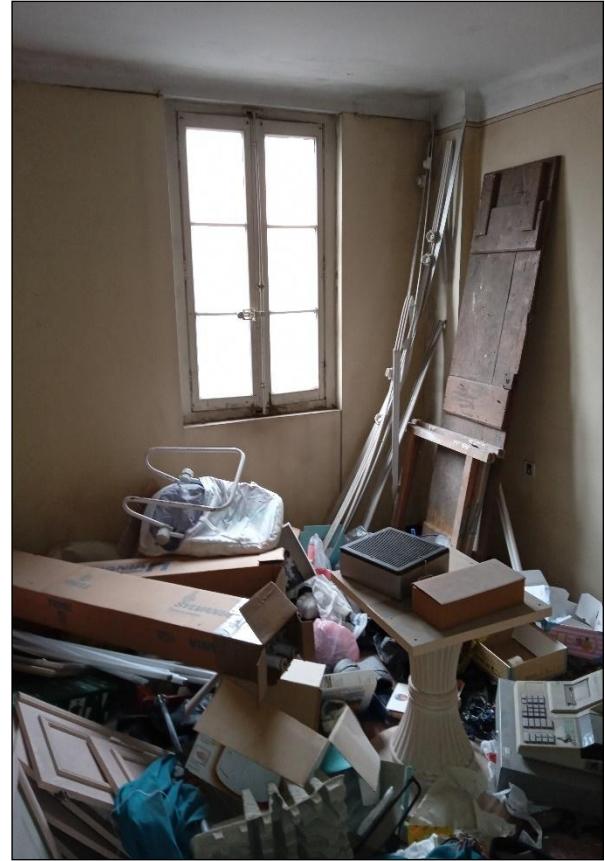
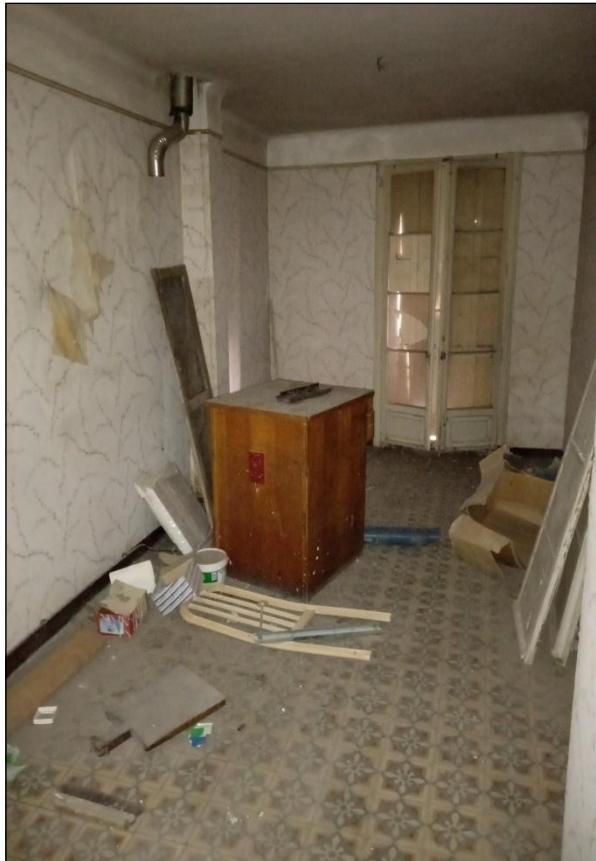


R+1

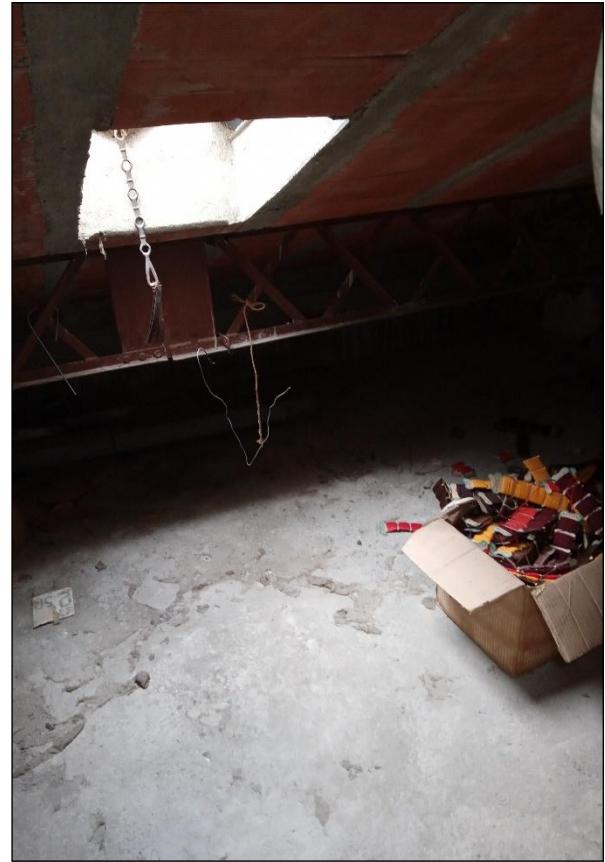




R+2



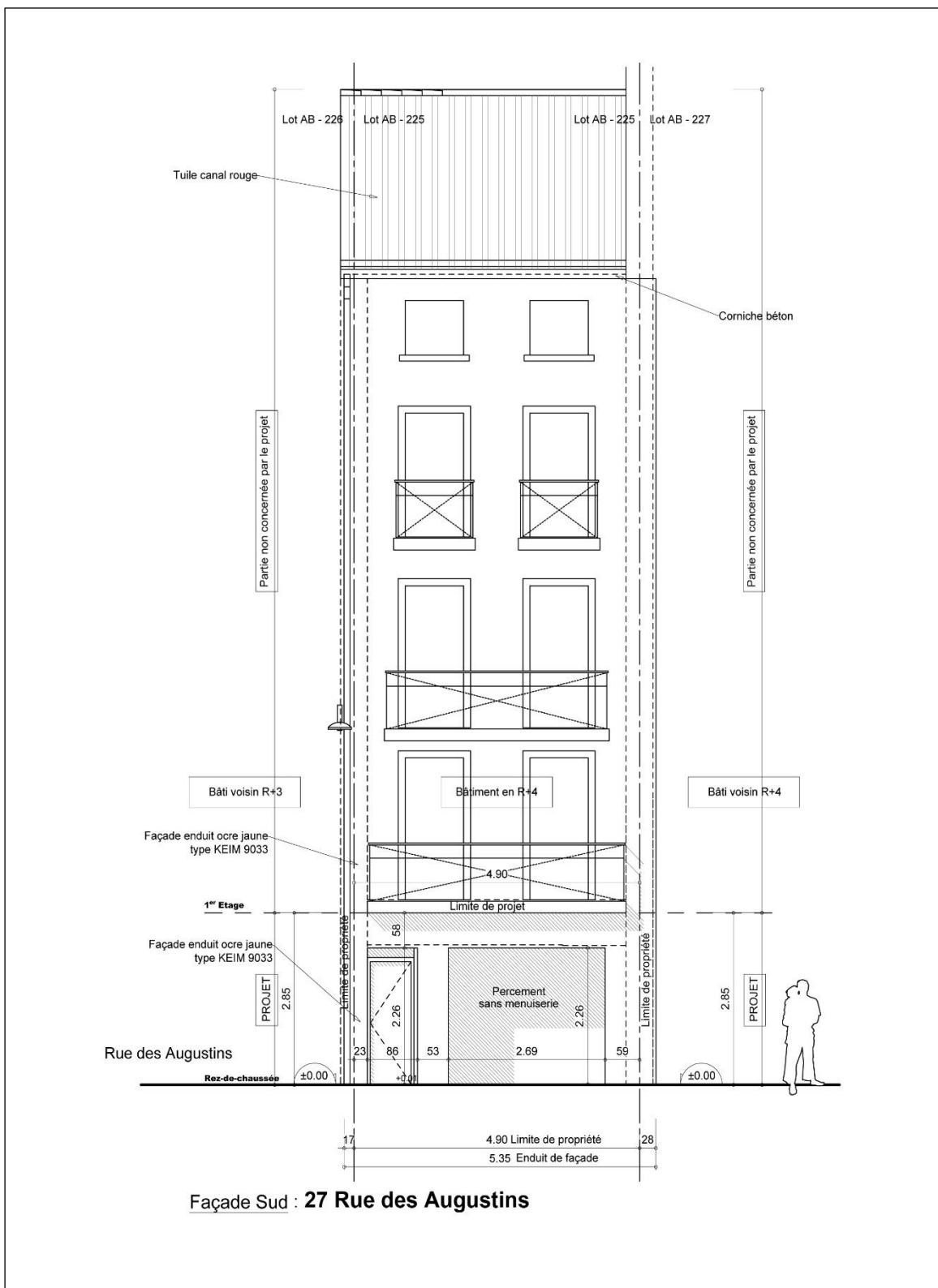
R+3



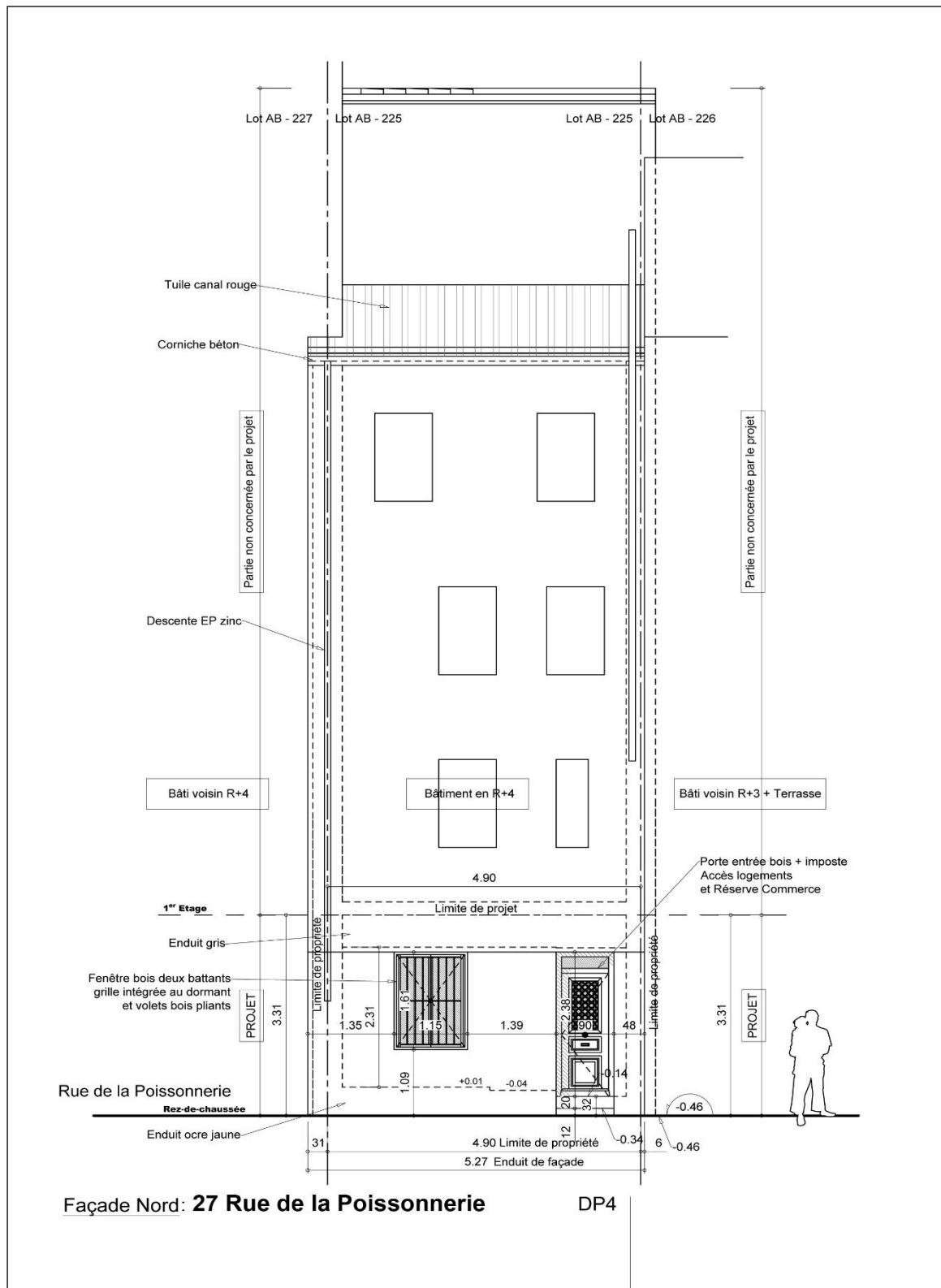
Combles

PLANS

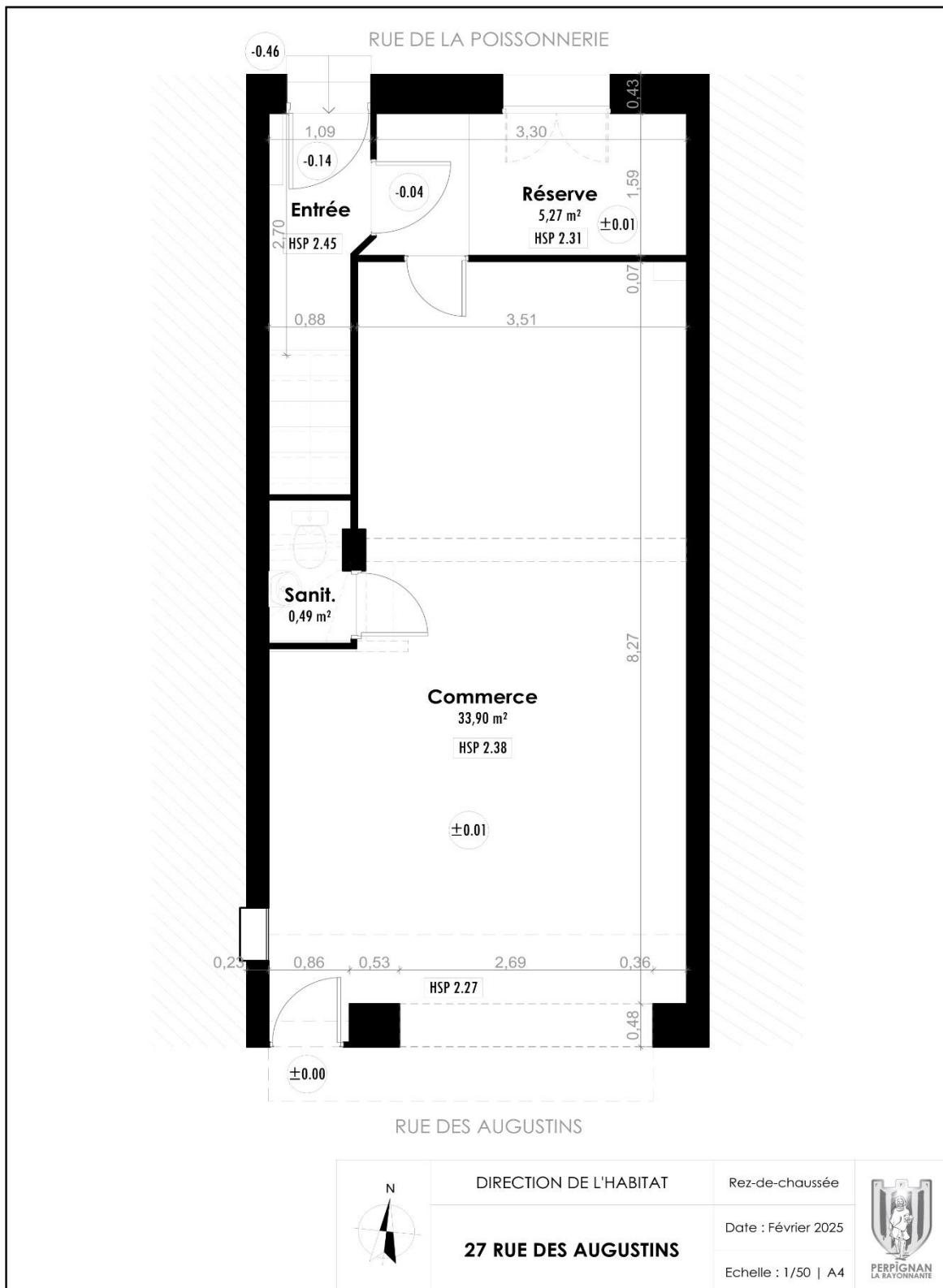
Façade : 27 rue des Augustins



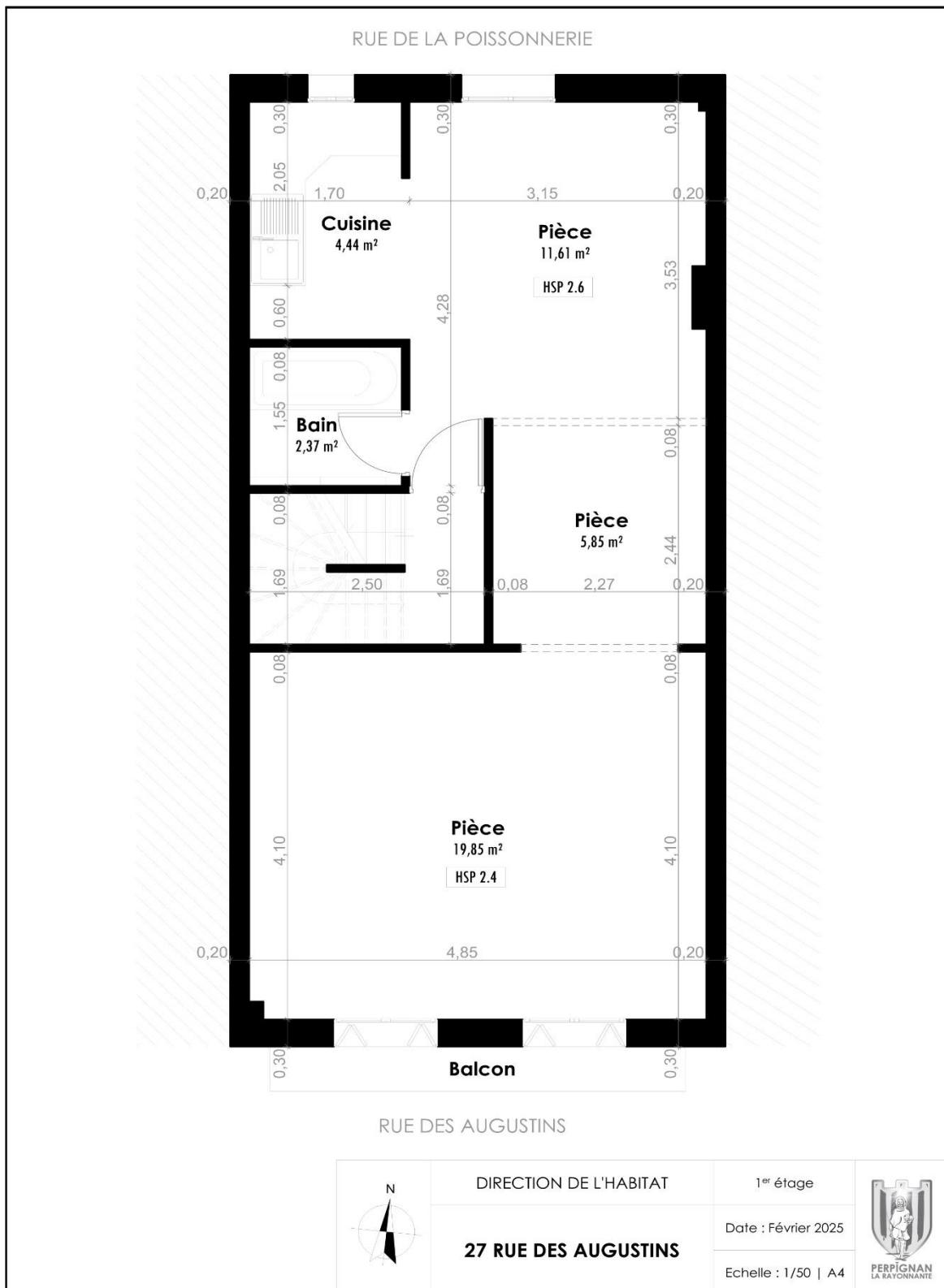
Façade : 27 rue de la Poissonnerie



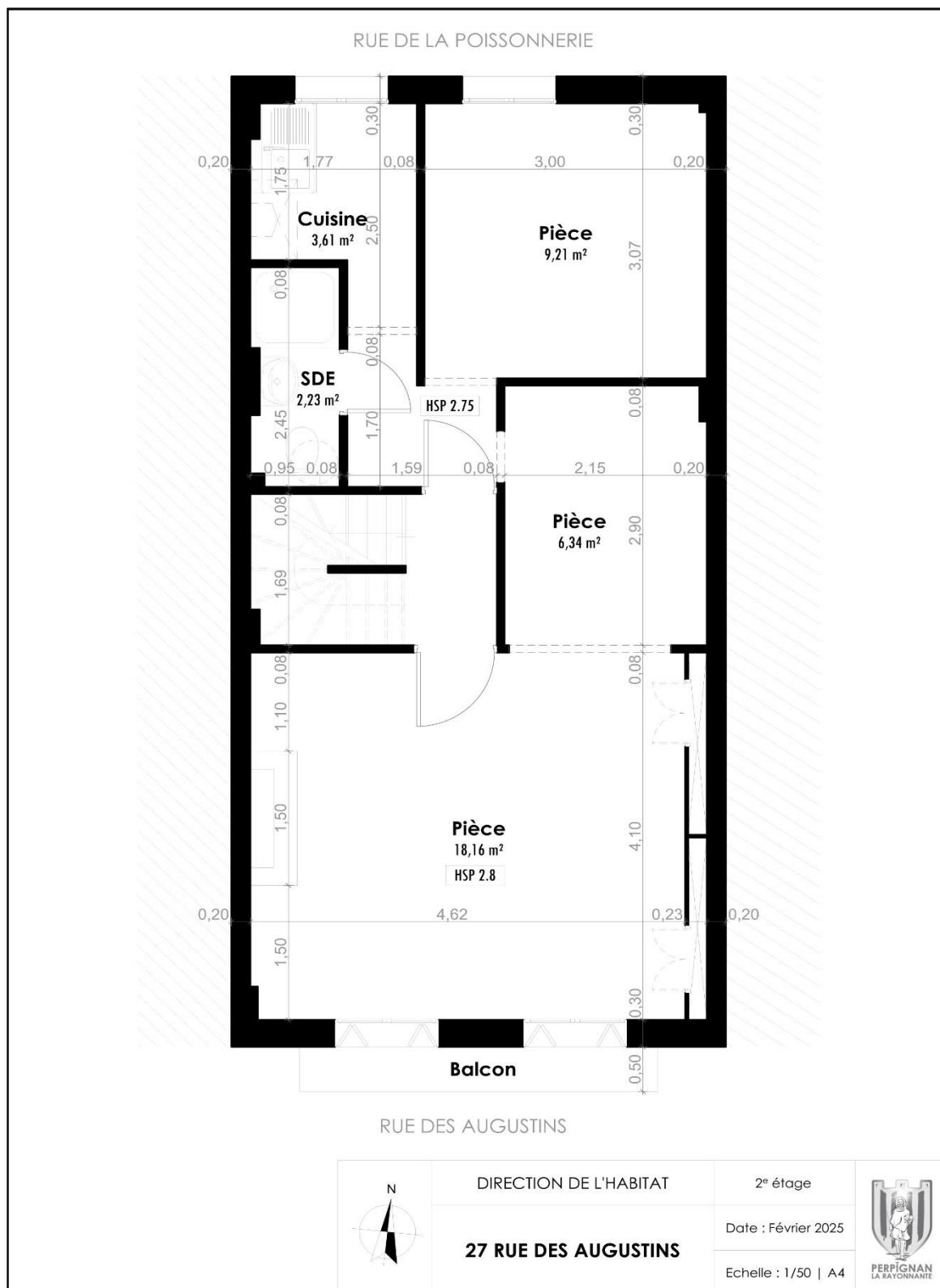
Rez-de-chaussée



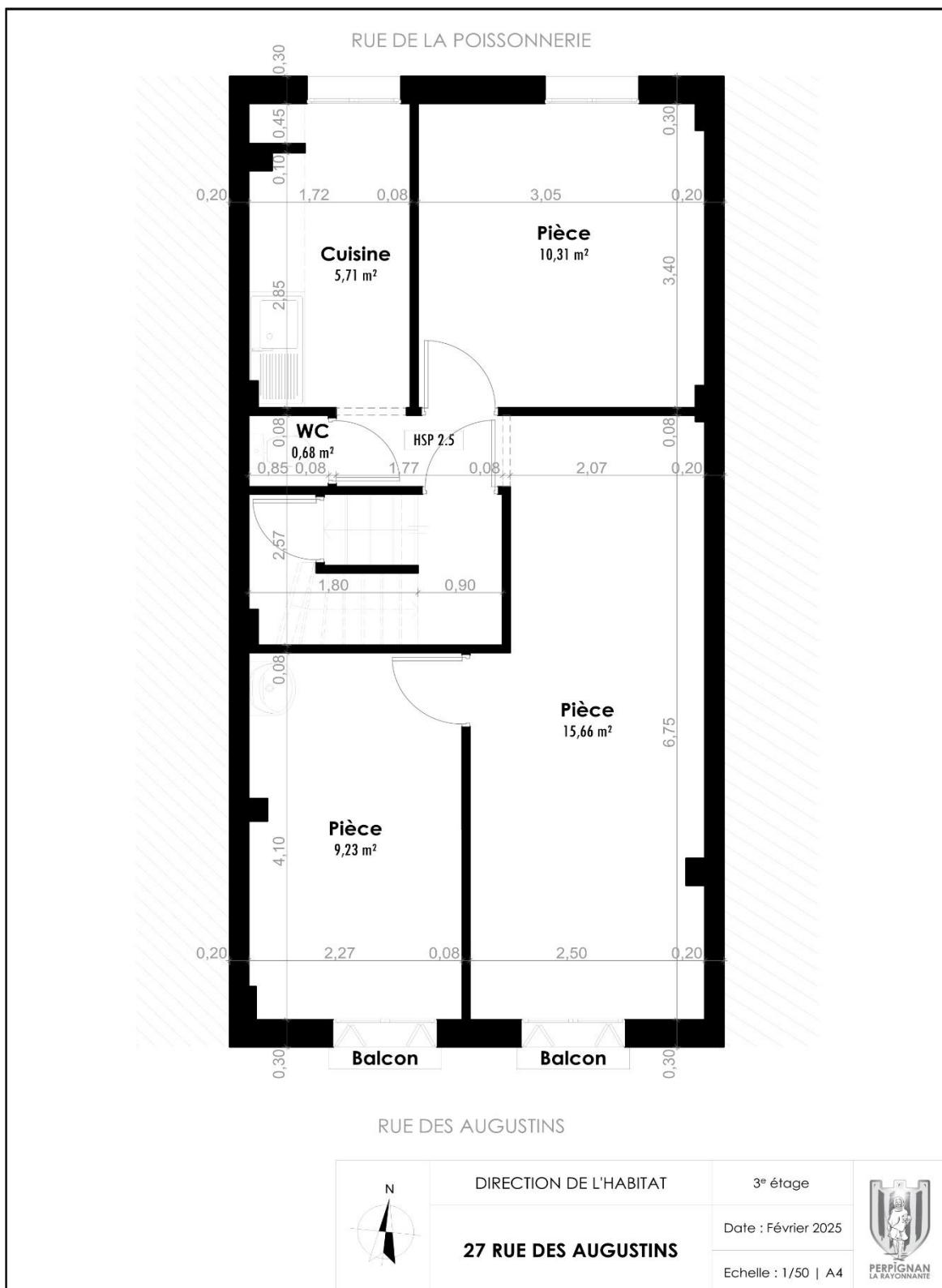
1^{er} étage



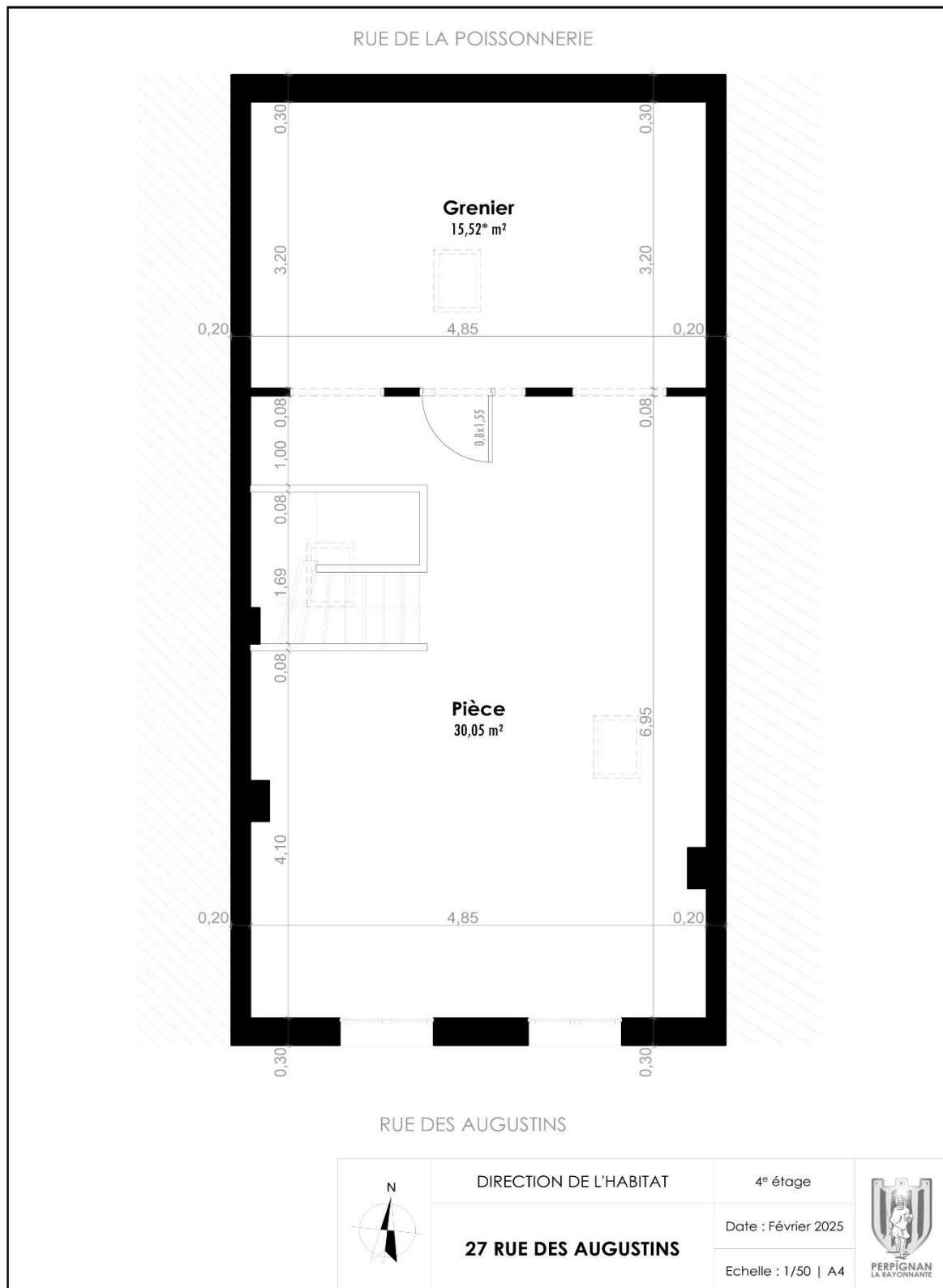
2^{ème} étage



3^{ème} étage



Combles



L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale des logements de cet immeuble. Le Rez-de-chaussée restera la propriété de la ville de Perpignan.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **3 logements.**

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION CŒUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Règlement pour candidater :

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/12/2025.**

Contact :

Ville de Perpignan

Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine

11 rue du Castillet – 2[°] étage

opah.ru.lareal@mairie-perpignan.com

Tel : 04 68 66 34 15